

Baromètre semestriel 2020 à destination des employeurs

Rapport d'enquête


PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités


agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

alter
egal
association


SYNOPTIC
ÉTUDES QUANTITATIVES
POUR L'AIDE À LA DÉCISION



Contexte

Objectifs initiaux:

- Baromètre auprès des **employeurs de la Région Auvergne Rhône-Alpes**
- Une cinquantaine d'indicateurs repartis en deux volets :
 - Un premier volet « thématique » à destination de toutes les entreprises portant sur la **politique de recrutement et les besoins en formation**
 - Un second volet sur la question du **maintien dans l'emploi** des travailleurs en situation de handicap à **destination des entreprises de moins de 50 salariés**. Ce volet s'inscrit en complément de l'enquête réalisée par la Direccte à destination des entreprises de plus de 50 salariés, toujours en cours de finalisation au moment de la rédaction du présent rapport.

Moyens :

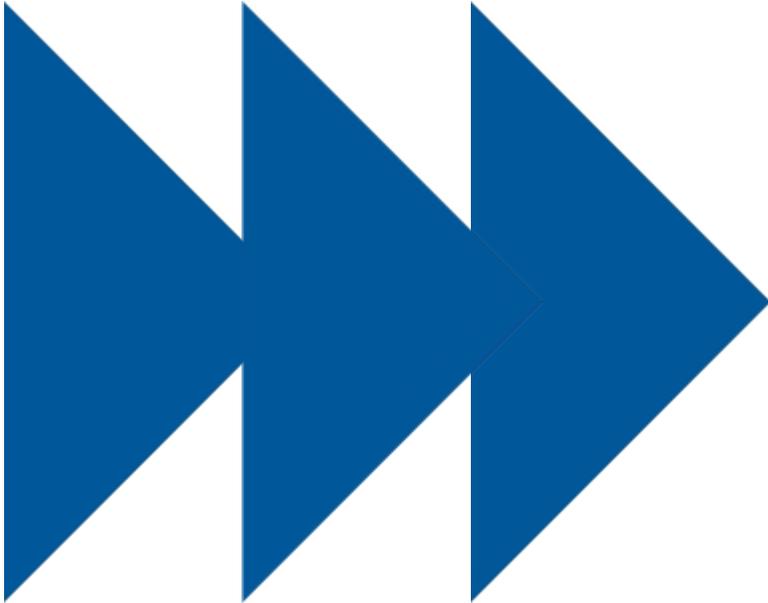
- Période d'ouverture du baromètre : décembre 2020 à mars 2021
- Diffusion via la communication des relais partenaires (FO, CFDT, CFTC, CGT, CPME, CRMCCA, FRSEA, MEDEF, U2P, UNSA)
- Campagne d'appel téléphoniques
 - ciblées sur 5 départements sous représentés : l'Ain, l'Isère, la Loire, la Haute Loire et le Puy-de-Dôme
 - 500 entreprises contactées
 - 20 réponses obtenues directement au téléphone
 - 74 mails contenant le lien vers le questionnaire envoyés à l'issue de l'appel
- Mise en place d'une hotline mail et téléphonique, néanmoins peu utilisée par les répondants

Résultats :

- **1772** réponses obtenues à ce jour
 - 1 430 réponses exploitables sur le volet thématique
 - 1 000 réponses exploitables sur le volet du maintien dans l'emploi



Sommaire

- 
1. Profil - p.4
 2. Thématique - p.9
 3. Maintien dans l'emploi - p.17

1.

PROFIL

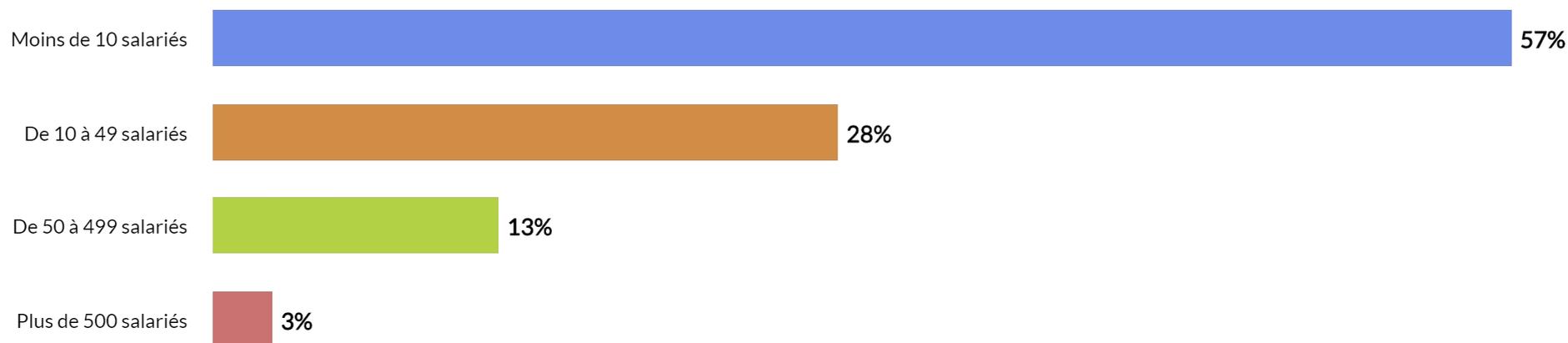
1495 répondants



Effectif de l'entreprise

Quelle est l'effectif (salariés permanents) de votre entreprise ?

Réponses effectives : 1 495



Près de **3 répondants sur 5** sont des très petites entreprises (moins de 10 salariés) et près de **2 répondants sur 5** sont des petites ou moyennes entreprises (entre 11 et 499 salariés).

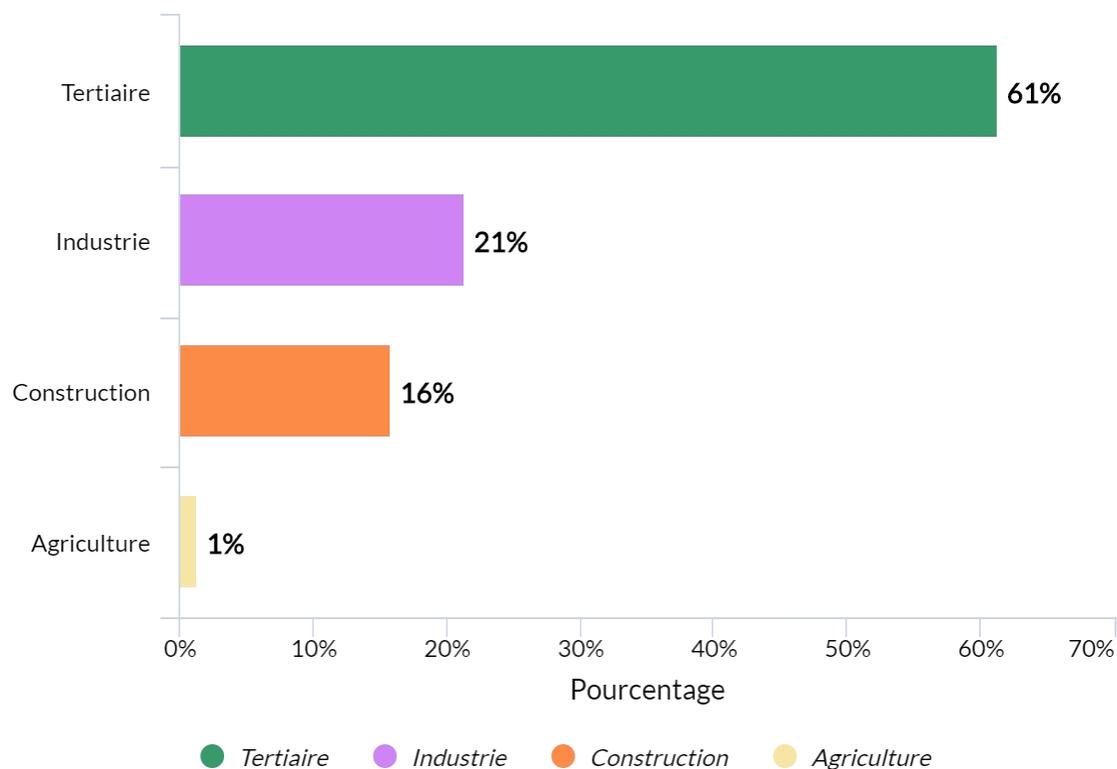
Les grandes entreprises (500 salariés et plus) n'ont pas été nombreuses à participer à cette démarche (seulement 71 réponses)

Note méthodologique : l'objectif principal de cette première édition du baromètre étant les entreprises de moins de 50 salariés, la représentativité de ce critère n'a pas été prise en compte. D'autant plus que la catégorie privilégiée (les entreprises de moins de 50 salariés) ne constituent pas une tranche ferme de la nomenclature française.

Secteurs d'activité

Quelle est votre secteur d'activité ?

Réponses effectives : 1 308



61% des répondants sont des entreprises du secteur tertiaire, 21% dans le secteur industriel, 16% dans le secteur de la construction et 1% dans le domaine de l'agriculture.

Dans le détail, les entreprises ayant le plus répondu ont pour principale activité la construction, bâtiment et travaux publics (14%), le services aux particuliers, collectivités et entreprises (14%), l'hôtellerie, la restauration et le tourisme (13%) et le commerce de détail et grande distribution (12%).

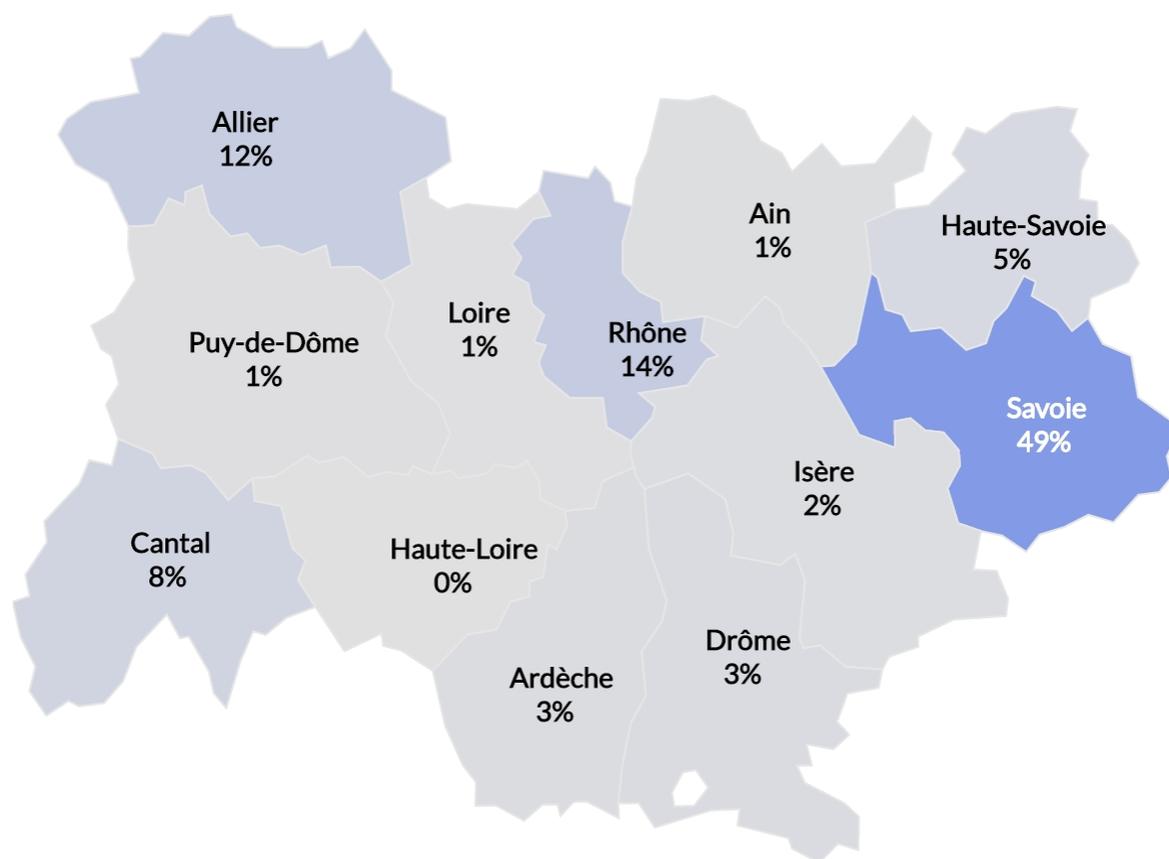
En comparaison avec les entreprises présentes sur le territoire*, les secteur de l'industrie (+13%) et de la construction (+3%) sont surreprésentés dans notre échantillon répondant. A l'inverse le domaine tertiaire (-18%), est sous-représenté. Ces chiffres sont toutefois à relativiser au vu du nombre important d'entreprises n'ayant pas répondu à cette question non obligatoire (soit 187 entreprises, ce qui représente près de 13% des répondants) et de la non prise en compte du secteur agricole. *

*Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements, activités marchandes hors secteur, 31/12/2018

Localisation du siège social

Quel est le département de localisation de votre siège social ?

Réponses effectives : 1 427



La Savoie est le département le plus représenté, avec un peu moins d'une réponse sur deux issue de ce territoire. A l'inverse, le département de la Haute-Loire n'est que peu représenté, avec seulement 4 réponses collectées.

En comparaison avec les entreprises présentes par territoire*, les départements de la Savoie (+41%), l'Allier (+9%) sont sur représentés dans notre échantillon. A l'inverse, les départements du Rhône (-13%), de l'Isère (-13%) et de la Loire (-7%) sont sous représentés. Cette disparité s'explique par la différence d'implication des partenaires relais en fonction des territoires.

Note méthodologique : au vu de la forte disparité entre notre échantillon et la population mère, un redressement a été envisagé mais non réalisé afin de ne pas biaiser les résultats et pour éviter une perte significative d'information.

*Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements, activités marchandes hors secteur, 31/12/2018

2.

THEMATIQUE

1495 répondants



Recrutement

Votre entreprise a-t-elle une politique globale de recrutement à destination des travailleurs en situation de handicap ?

25%

Oui

Comment estimez-vous votre niveau d'information générale sur le handicap au travail ?

Réponses effectives : 1 462



● Très faible ● Plutôt faible ● Moyen ● Bon ● Très bon

3 entreprises sur 4 n'ont pas de politique globale de recrutement à destination des travailleurs en situation de handicap.

Dans le détail :

- Forte corrélation entre la mise en place de cette politique globale et la taille de la structure : **15%** des entreprises de moins de 10 salariés ont mis en place une politique globale, contre **76%** pour les plus de 500 salariés.
- Concernant les départements, le Puy-de-Dôme (**53%**) et le Rhône (**33%**) sont les territoires comportant le plus de politique globale de recrutement et la Savoie (**19%**) est celui en comportant le moins.
- Le secteur de l'industrie est le secteur qui a le plus mis en place une politique globale (**32%**) et à l'inverse le secteur de la construction est celui qui en a le moins mis en place (**18%**). Plus précisément, **95%** des entreprises exerçant une activité de communication, marketing, information et édition et **82%** des entreprises exerçant une activité de construction, bâtiment et travaux publics n'ont pas mis en place de politique globale, contre **34%** pour l'activité de services aux particuliers, collectivités et entreprises.

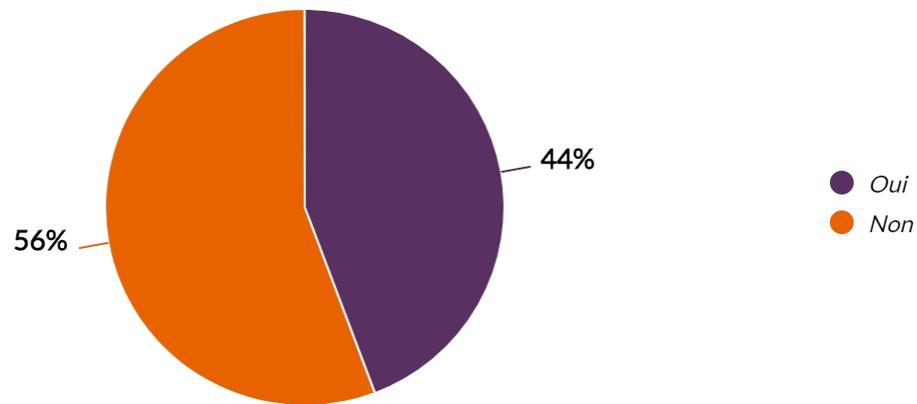
Plus d'un tiers des répondants considère avoir un faible niveau d'information général concernant le handicap au travail. Les entreprises ayant mis en place une politique globale de recrutement à destination des travailleurs en situation de handicap sont **43%** à considérer avoir un bon niveau d'information générale sur le handicap au travail, contre seulement **20%** des entreprises n'ayant pas de politique globale de recrutement.

Plus une entreprise est grande, plus elle considère avoir un bon niveau d'information sur le handicap (seulement **22%** des entreprises de moins de 10 salariés estiment avoir un bon niveau d'information contre **78%** pour les plus de 500 salariés).

Recrutement

Savez-vous qu'il existe des aides qui vous permettent d'accueillir des personnes en situation de handicap au sein de votre entreprise ?

Réponses effectives : 1 461



44% des répondants savent qu'il existe des aides pour accueillir des personnes en situation de handicap.

Dans le détail :

- **37%** des entreprises de moins de 10 salariés ont connaissance qu'il existe des aides, contre **76%** des plus de 500 salariés
- Le secteur de la construction est le secteur ayant le moins connaissance des aides financières possible (**34%**)
- L'Ain (**68%**), l'Isère (**64%**) et le Rhône (**52%**) sont les territoires sur lesquels les entreprises ont le plus connaissance des aides financières existantes, à l'inverse de la Savoie (**40%**).

Les aides les plus citées sont l'aide pour l'aménagement du poste de travail (**31%**), l'aide à l'embauche (**27%**), aide de l'Agefiph (**16%**).

Aides les plus citées spontanément

Réponses effectives : 327

	N
Aménagement du poste de travail	102
Aide à l'embauche	92
Aides de l'Agefiph	52
Aide au maintien dans l'emploi	27
Aide à l'accueil et intégration	17
Aide à la formation	12
SAMETH / MDPH	12
Cap Emploi	11

Recrutement

Au cours des 3 dernières années, avez-vous déjà recruté une personne en situation de handicap?

30%

Oui

30% des entreprises ont recruté une personne en situation de handicap au cours des 3 dernières années.

Dans le détail :

- **88%** des structures de plus de 500 salariés ont déjà recruté un salarié en situation de handicap, contre **14%** pour les moins de 10 salariés.
- Le secteur de la construction est le secteur ayant le moins recruté de salariés en situation de handicap (**20%**).
- Les entreprises de l'Isère (**54%**), du Rhône (**41%**) et de Haute-Savoie (**40%**) sont celles ayant le plus recruté de salariés handicapés au cours des 3 dernières années, à l'inverse la Savoie est le territoire avec la proportion la plus faible (**22%**).

51% des entreprises n'ayant pas recruté de personne en situation de handicap au cours des 3 dernières années considère que l'intégration de personnes en situation de handicap n'est pas possible dans leur entreprise.

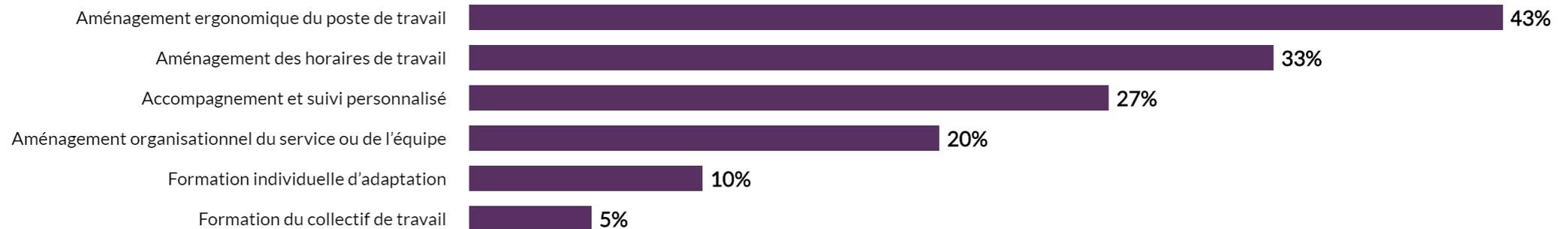
Dans le détail :

- **59%** des structures de moins de 10 salariés considèrent comme impossible l'intégration de salariés handicapés.
- **70%** des entreprises dans la construction, le bâtiment et les travaux publics considèrent également comme impossible l'intégration de salariés en situation de handicap, contre seulement **16%** des banques, assurances et services financiers et **24%** des entreprises dans la fabrication, le commerce de gros d'articles destinés à la vente.

Recrutement

Avez-vous dû faire des aménagements du poste de travail ?

Réponses effectives : 369



43% des entreprises ayant recruté au moins un salarié en situation de handicap au cours des 3 dernières années ont réalisé un aménagement ergonomique du poste de travail, **33%** un aménagement des horaires de travail, **27%** un accompagnement et un suivi personnalisé du salarié, **20%** un aménagement organisationnel du service ou de l'équipe, **10%** une formation individuelle d'adaptation et **5%** une formation du collectif de travail.

Il est à noter que **21%** des entreprises n'ont pas connaissance des aménagements effectués suite à ce recrutement.

Les personnes en situation de handicap ont été recrutées, principalement, sur des postes d'**agent administratif, de secrétariat, d'agent d'accueil, d'agent de production** et de **magasinier**.

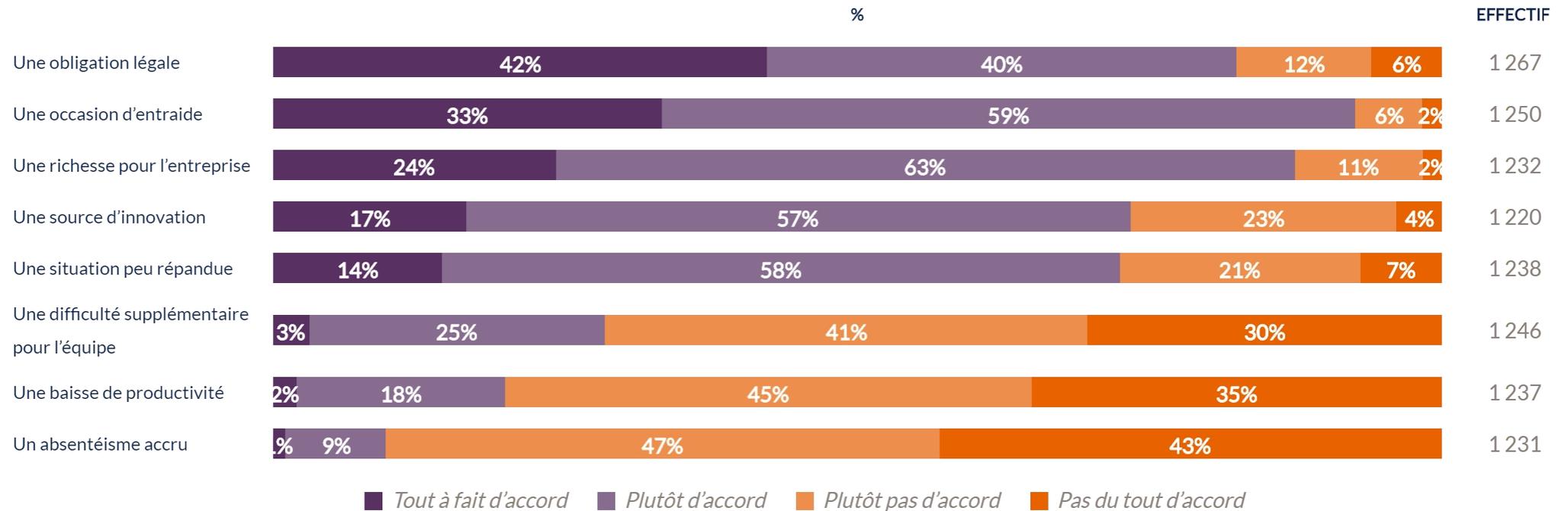
Le contrat le plus privilégié est celui du CDI (pour **68%** des entreprises). Suivent ensuite le CDD (**19%**), le contrat d'intérim (**4%**), le contrat d'apprentissage (**4%**), le contrat de professionnalisation (**1%**), le stage (**1%**). **3%** des entreprises sont passées par un autre contrat.

Dans le détail :

- Les structures de moins de 10 salariés ont plus recours au contrat d'intérim (**7%**) et au contrat de professionnalisation (**4%**) que les autres entreprises. Les entreprises de 10 à 49 salariés ont plus recours au CDD (**25%**) et les grandes entreprises plus recours au CDI (**76%** pour celles entre 50 et 499 salariés et **82%** pour celles de plus de 500 salariés).

Recrutement

Qu'évoque pour vous la notion de handicap au travail ?



La notion d'handicap, est synonyme d'entraide (pour **92%** des structures), de richesse pour l'entreprise (**87%**) et une source d'innovation (**74%**). A l'inverse, le handicap n'évoque pas une augmentation de l'absentéisme (**90%**), une baisse de productivité (**80%**) ou une difficulté supplémentaire pour l'équipe (**71%**)

En revanche, le handicap au travail est perçue comme une obligation légale (**82%**) et une situation peu répandue (**72%**)

3.

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

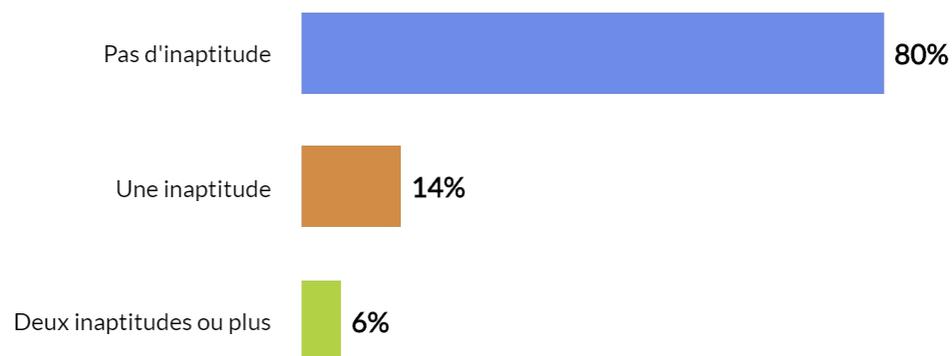
1087 répondants,
uniquement les structures de moins
de 50 salariés



Détection du risque d'inaptitude

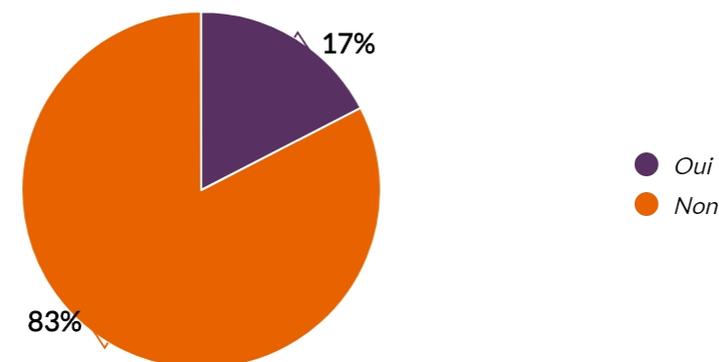
Dans l'entreprise, combien y a-t-il eu d'inaptitudes au cours des 3 dernières années ?

Réponses effectives : 946



Au cours des 3 dernières années, votre structure a-t-elle repéré au moins une personne risquant de ne plus pouvoir occuper son poste pour raison de santé ?

Réponses effectives : 1 087



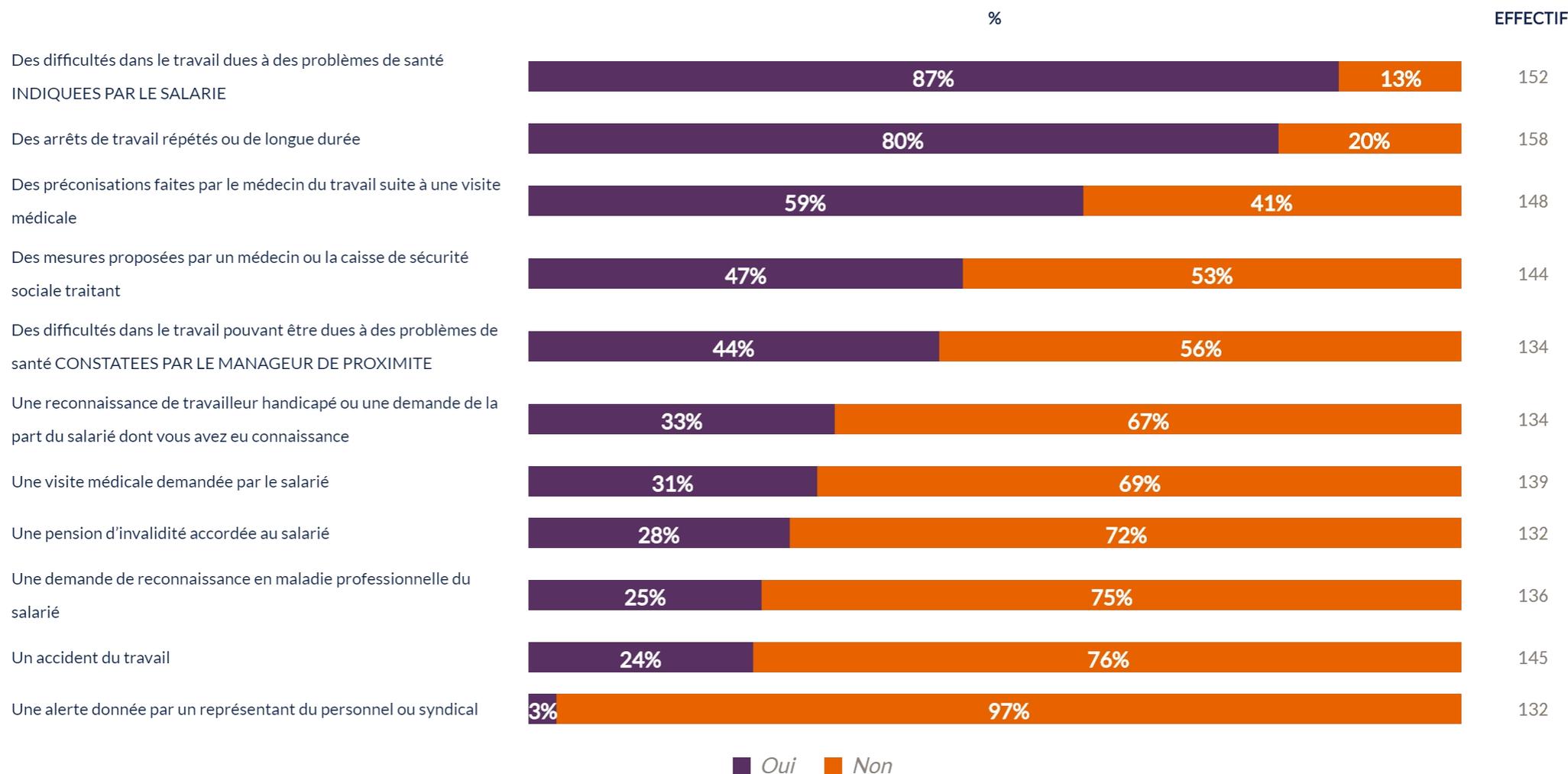
80% des entreprises n'ont eu aucune situation d'inaptitude au cours des 3 dernières années, 6% en ont eu 2 ou plus. Le nombre maximum d'inaptitudes déclaré est de 10 au sein d'une même structure.

83% n'ont repéré aucun salariés risquant de ne plus pouvoir occuper son poste pour des raisons de santé.

Détection du risque d'inaptitude

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

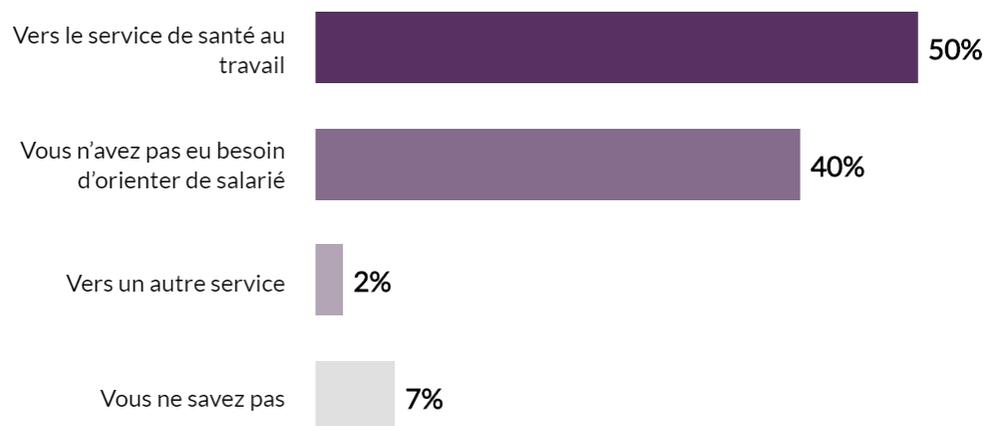
La dernière fois, le risque a-t-il pu être identifié grâce à l'une des situations suivantes :



Orientation et suivi des salariés détectés

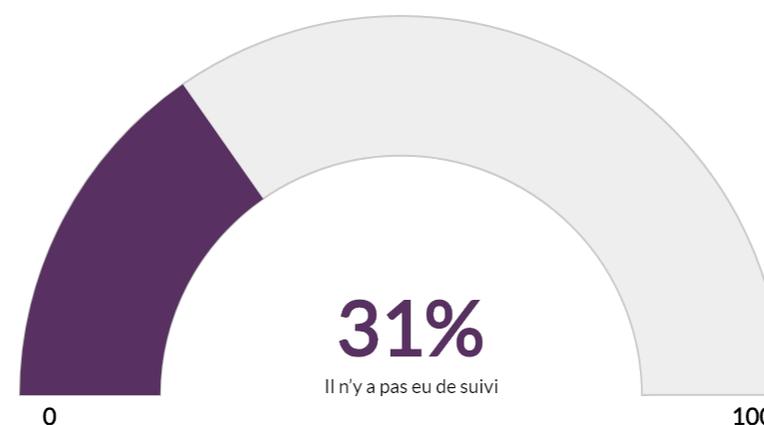
Vers quel service a été orienté le salarié repéré ?

Réponses effectives : 163



Avez-vous engagé un suivi de ce salarié ?

Réponses effectives : 167



50% des salariés repérés comme présentant un risque éventuel de ne plus pouvoir occuper leur poste ont été orientés vers le service de santé au travail et **40%** n'ont pas eu besoin d'être orientés. Les autres services cités sont le médecin traitant du salarié, l'hôpital, un service spécialisé dans l'ophtalmologie et un addictologue.

71% des cas où le salarié repéré a été orienté vers le service de santé au travail, l'initiative fut prise par l'employeur.

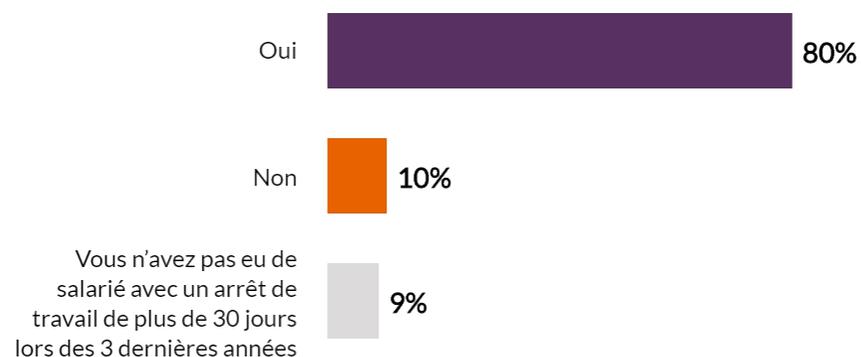
31% des structures n'ont pas engagé un suivi du salarié. Dans le cas où un suivi a été engagé, celui se justifie dans **52%** des cas par le fait d'avoir connu des arrêts répétés ou de longue durée, **28%** par les caractéristiques du salariés, **27%** car le salarié occupait un poste présentant des risques particuliers et **22%** car le suivi a été réalisé par une structure spécialisée extérieure à l'entreprise.

Gestion des arrêts de travail de plus de 30 jours

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

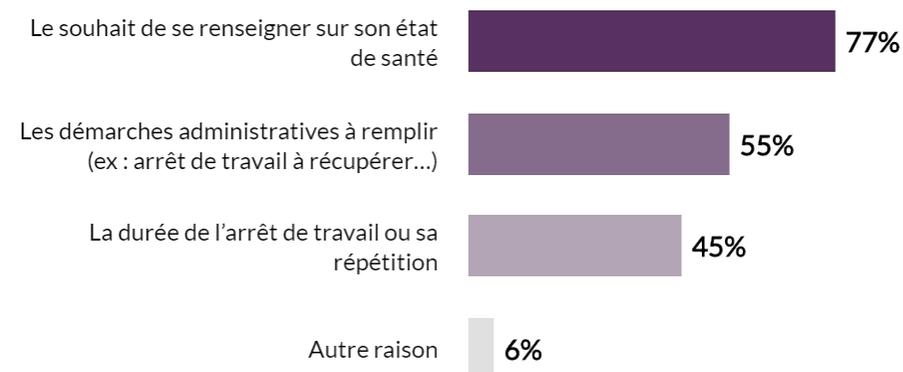
Votre entreprise a-t-elle gardé le contact avec un salarié pendant son arrêt de travail ?

Réponses effectives : 172



Pour quelle(s) raison(s) avez-vous maintenu le contact avec ce salarié ?

Réponses effectives : 135

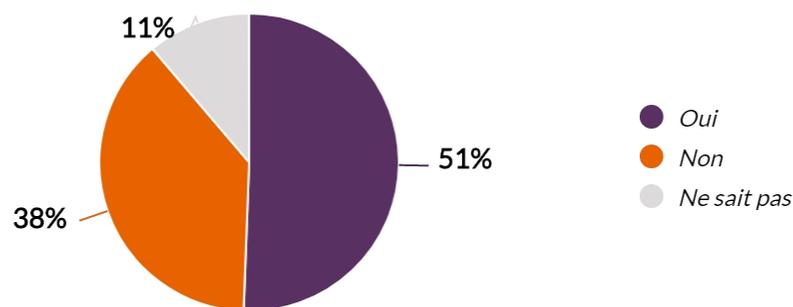


80% des entreprises gardent le contact avec leur salarié lors des arrêts de longue durée. La raison du maintien du contact est principalement le souhait de se renseigner sur son état de santé pour 77% des entreprises, Les autres raisons évoquées sont pour des raisons de relations personnelles, pour connaître son projet dans l'avenir et pour faire le passage de relais avec son remplaçant.

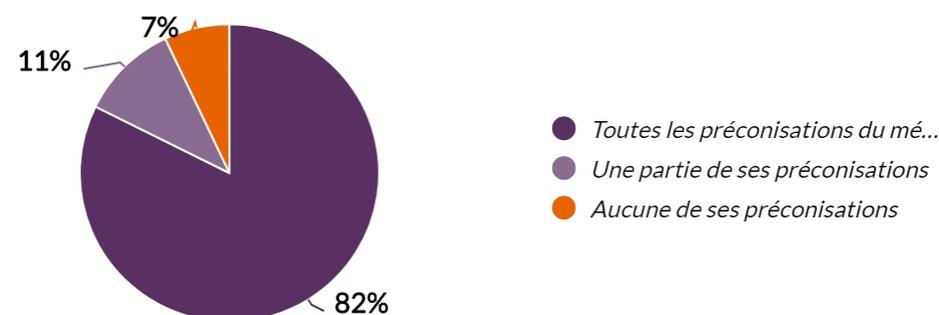
Mesures de maintien au poste ou dans l'entreprise des salariés à la santé altérée

Un médecin du travail a-t-il formulé des préconisations pour le dernier salarié ayant été en arrêt de travail de plus de 30 jours lors des 3 dernières années ?

Réponses effectives : 170



Quelles suites ont été données à ces préconisations du médecin du travail ?
Vous avez mis en œuvre ...



Dans **plus de la moitié** des cas, une préconisation du médecin est faite lorsque l'arrêt dure 30 jours ou plus.

82% des entreprises ont donné suite à toutes les préconisations réalisées par le médecin du travail. A l'inverse **7%** n'ont mis en œuvre aucune de ses préconisations.

La mise en œuvre des préconisations du médecin du travail a été facilitée par un statut de travailleur handicapé ou une invalidité reconnue du salarié dans **80%** des dernières situation rencontrées.

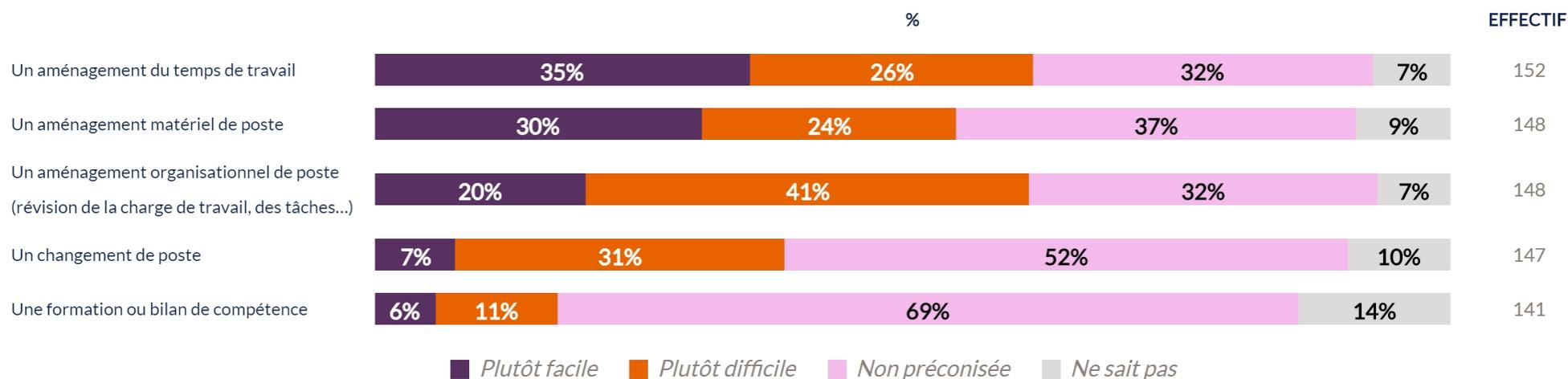
Les préconisations du médecin n'ont pas été mises en œuvre pour des difficultés à proposer un autre poste (**38%** des structures), un coût trop élevé des mesures à mettre en place (**8%**), des difficultés techniques des mesures à mettre en œuvre (**8%**), du risque de bouleverser l'organisation ou le collectif de travail (**8%**), d'un refus du salarié (**8%**). **31%** des entreprises citent une autre raison (toujours en arrêt et fin de contrat a la demande du salarié principalement)

31% des entreprises ont eu recours à un accompagnement du service de santé au travail pour la mise en œuvre des mesures préconisées.

Mesures de maintien au poste ou dans l'entreprise des salariés à la santé altérée

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

La mise en œuvre des mesures de maintien suivantes a été plutôt facile, plutôt difficile ou non préconisée ?



Mesures de maintien au poste ou dans l'entreprise des salariés à la santé altérée

Avez-vous mis en œuvre des actions de prévention ?



Réponses effectives : 61



Une entreprise sur six n'a pas mis en œuvre des actions de prévention.



Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
du travail
et de l'emploi



Baromètre semestriel 2020 à destination des employeurs

Rapport d'enquête

Contact

Tel. 33 (0) 4 82 53 76 67

Mail. synoptic@synoptic.pro

Site Internet. www.synoptic.pro

Bureau. 1, Cours de Verdun - 69002 LYON

